

L'AGRICULTURE

LE PRIX DES PORCS ABATTUS—DEMANDE DE MESURES EN VERTU DE LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Je veux adresser une question au ministre de l'Agriculture. Le 27 octobre, j'ai demandé au secrétaire parlementaire si le ministre ou le gouvernement songeait à prendre des mesures aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour indemniser les éleveurs de porcs de l'Ouest, étant donné que le prix du porc habillé était tombé au-dessous du prix fixé de \$22.17 les cent livres. Le ministre peut-il répondre à cette question?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. En vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, il y a soutien du prix du porc selon une moyenne nationale; ce prix est actuellement de \$23.74. Je tiens à informer le député que le prix du porc à l'échelle nationale pour toute cette année et jusqu'au 10 octobre était de \$31.95 les cent livres.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LA QUESTION DE L'INTERVENTION DE LA COUR SUPRÊME

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné la préoccupation continue des provinces et de l'industrie agricole au sujet des opinions divergentes à propos de la compétence en matière de commerce interprovincial, le gouvernement entend-il demander maintenant à la Cour suprême son opinion à ce sujet?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur. Après m'être entretenu avec les fonctionnaires de mon ministère et ceux des ministères provinciaux de l'Agriculture, je suis convaincu que la solution la plus satisfaisante est de mettre en discussion le bill C-176. Je le dis pour des raisons que j'ai exposées à la Chambre à maintes reprises.

M. Danforth: La réponse du ministre m'amène à poser une question supplémentaire. Il s'agit ici d'un bill très complexe. Le ministre nous dirait-il dans combien de temps après l'adoption du bill ses effets se feront sentir sur ce problème d'une extrême gravité?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question soit recevable.

* * *

L'HYMNE NATIONAL OU ROYAL

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Je n'ai pas eu beaucoup de succès à cet égard auprès de son prédécesseur pendant la dernière session. Le ministre nous dirait-il si un bill sera présenté pendant la session courante au sujet de l'hymne national ou royal du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Il est possible que la Chambre s'occupe de cette question pendant la session en cours, monsieur l'Orateur. Je cherche actuellement à déterminer quand et comment on pourrait procéder.

[L'hon. M. Sharp.]

LES PENSIONS

L'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Il s'agit de l'assurance que le ministre nous a donnée plusieurs fois à la dernière session au sujet des progrès accomplis. Le Canada et la République fédérale d'Allemagne en sont-ils venus à une entente réciproque en matière de pension?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Aucune entente n'a encore été conclue, monsieur l'Orateur. J'ai visité l'Allemagne avec mes fonctionnaires. Il y a à peu près deux semaines nous avons eu un très long entretien avec le gouvernement allemand. Nous en projetons un autre pour ce mois-ci. Nous espérons conclure cette entente au début de janvier. Dans ce cas, elle entrera en vigueur après que le Parlement allemand l'aura ratifiée.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE MEURTRE DE M. LAPORTE ET L'ENLÈVEMENT DE M. CROSS—OFFRE D'UNE RÉCOMPENSE

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, au début de la période des questions, on m'a posé une question au sujet d'une récompense. J'ai répondu que les deux gouvernements, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, étudiaient très étroitement cette question. Je voudrais maintenant ajouter quelques mots à cette réponse. On vient d'autoriser le versement d'une récompense et un communiqué a été remis à la presse.

Des voix: Combien?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Puis-je demander au ministre quel est le montant autorisé, qui l'a autorisé et quand sera-t-il disponible?

L'hon. M. McIlraith: Le versement d'une récompense a été autorisé par les deux gouvernements directement intéressés, monsieur l'Orateur. Plusieurs récompenses sont offertes dont le montant peut aller jusqu'à la somme indiquée dans le communiqué. La somme globale est fort convenable.

Une voix: Voulez-vous nous donner la teneur du communiqué?

L'hon. M. McIlraith: Très volontiers, monsieur l'Orateur. Le texte définitif du communiqué sera présenté à la Chambre dès qu'il sera disponible.

L'hon. M. Hees: Je soulève la question de privilège. Quand la question a été posée tout à l'heure, le ministre a dit que rien n'avait été décidé et il n'a donné aucune indication qu'une décision serait prise. Il dit maintenant qu'il y a eu un communiqué. De toute évidence, la réponse qu'il m'a donnée enfreint le Règlement de la Chambre. Il est grand temps de vous mettre à traiter la Chambre avec un certain respect au lieu de l'insulter.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.